



PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA LFP

Auteur : **Arnaud ROUGER** Date : **Mercredi 25 janvier 2023**

Libre Interne à la LFP Interne au service Confidentiel

Réunion du	25/01/2023 à 10h30
Présidée par	M. Vincent LABRUNE

Présents avec voix délibérative MM. Nasser AL KHELAÏFI (visio), Jean-Michel AULAS (visio), Jean-Pierre CAILLOT (visio), Raymond DOMENECH, Loïc FERY (visio), Alain GUERRINI, Waldemar KITA, Olivier LAMARRE, Pablo LONGORIA, Gervais MARTEL, Max MARTY, François MORINIERE (visio), Pierre Olivier MURAT (visio), Laurent NICOLLIN, Karl OLIVE, Joseph OUGHOURLIAN, Philippe PIAT, Pierre REPELLINI, Dmitry RYBOLOVLEV (visio), Jean-Pierre RIVERE (visio), Eric ROLLAND, Pierre WANTIEZ

Présents avec voix consultative Philippe DIALLO, Arnaud ROUGER

Excusés M., Bernard JOANNIN (*représenté par Max MARTY*), David TERRIER (*représenté par Philippe PIAT*)

Assistent M. Victoriano MELERO (visio)
Mmes Nadjette BECHACHE, Stéphanie BOURDAIS
MM. Jérôme BELAYGUE, Sébastien CAZALI, Julien GILLET, Mathieu FICOT



1. Ouverture de la réunion et Allocution de Philippe DIALLO

Vincent LABRUNE remercie Philippe DIALLO pour sa présence au Conseil d'administration où il siège désormais en tant que Président par intérim de la FFF.

Philippe DIALLO intervient ensuite pour détailler précisément la situation dans laquelle se trouve la FFF et les issues possibles à cette crise de gouvernance.

Le Président par intérim de la FFF retient trois temps dans l'analyse qu'il présente : La mise en cause de la gouvernance à l'automne 2022, la parenthèse de la Coupe du Monde et la crise liée aux propos de Noël LE GRAEËT sur Zinedine ZIDANE.

Philippe DIALLO explique qu'à ses yeux, la situation est assez claire et que la mission en cours doit continuer son enquête pour étudier la situation de la FFF et de sa gouvernance. Le rapport sera rendu le 31 janvier prochain, et les premières conclusions seront rendues publiques mais avec un accès limité aux informations personnelles pour chacun des 3 destinataires finaux du rapport (Noël LE GRAEËT, Florence HARDOUIN, Philippe DIALLO).

L'intégralité du rapport ne sera donc pas portée à la connaissance de tous dans un premier temps et il n'y aura pas de vision globale du rapport d'audit. Après une période dite contradictoire, l'opportunité sera donnée aux parties prenantes de faire part de leurs observations, ce qui devrait conduire à la date approximative du 20 février pour une remise du rapport définitif.

Après avoir ensuite présenté les trois options possibles à la suite de la publication de ce rapport, Philippe DIALLO tient à rappeler que la FFF se porte très bien financièrement et que sportivement, sur les 7 dernières éditions de la Coupe du Monde, la France a été présente 4 fois, ce qui en fait une des meilleures équipes du monde.

Un échange de vues se déroule ensuite au cours duquel les différents intervenants remercient Philippe DIALLO pour son intervention.

Le Conseil,

Prend bonne note des informations communiquées par le Président par Intérim de la FFF.

2. Adoption du précédent procès-verbal

Le Conseil,

Adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2022.

3. Audition des Chamois Niortais

Eytan HANOUNA, Président des Chamois Niortais, présente un état des lieux de la situation de son club évoluant au Stade René Gaillard pour ses matchs à domicile. Après avoir rappelé le contexte général des Chamois Niortais, il précise en effet que ce stade n'a pas



évolué depuis de très nombreuses années et ne permet absolument plus au club d'assurer son développement.

Dans ces conditions, Eytan HANOUNA n'exclut pas d'envisager de disputer les matchs à domicile des Chamois Niortais dans un autre stade plus moderne et qui ne serait pas forcément situé à Niort ou dans son agglomération.

Pour conclure son intervention, Eytan HANOUNA remercie le Conseil d'administration pour son attention et indique qu'il souhaite avoir une position de principe de sa part sur la faisabilité d'une telle opération.

Le Conseil,

Remercie Eytan HANOUNA pour son intervention,

Emet un avis favorable à ce que les Chamois Niortais poursuivent leur investigation pour la recherche d'un nouveau stade en dehors de Niort ou de son agglomération,

Dit qu'il conviendra d'être saisi de nouveau si un choix définitif devait être formulé.

4. Intervention de Philippe PIAT

Vincent LABRUNE informe le Conseil que Philippe PIAT lui a demandé de faire une intervention sur les modalités de modification de la convention qui lie l'UNFP à la LFP.

Philippe PIAT prend la parole « pour dénoncer la cabale et le dénigrement dont font l'objet l'UNFP ainsi que lui-même, selon lesquels la modification de la Convention Financière au bénéfice de l'UNFP aurait été obtenue de la LFP, en échange mais sans suite, de l'attribution par l'UNFP aux Clubs Professionnels de la possibilité d'un contrat de 5 saisons. »

Vincent LABRUNE intervient pour confirmer les propos de Philippe PIAT selon lesquels aucun lien n'avait été convenu pour relier ces 2 sujets mais qu'il souhaitait que les partenaires sociaux puissent aboutir à un accord sur la mise en œuvre de la durée possible des contrats jusqu'à 5 saisons. La négociation de la convention devait donc être considérée comme un gage de bonne foi de la part de la LFP et les clubs dans la reprise des négociations.

Philippe PIAT rappelle alors que : « le Groupe de travail mis en place par la LFP soit « Dialogue social et outils de régulation » n'avait pas pris en compte les garde-fous souhaités par l'UNFP et notamment la limitation des effectifs et que la fin de non-recevoir des clubs lors de la dernière Commission Paritaire ne devait pas forcément empêcher la reprise des négociations, et que l'UNFP n'y était pas hostile. »

Pour conclure, Vincent LABRUNE encourage vivement la reprise du dialogue entre l'UNFP et les clubs dans le cadre de la Commission Nationale Paritaire de la CCNMF.



5. Licence club : Propositions de modifications

Arnaud ROUGER rappelle que, comme chaque saison, la Commission Licence Club propose des évolutions de critères de la Licence Club au Conseil d'administration pour en faire un outil toujours adapté aux besoins de développement des clubs.

Il précise que la Commission s'est réunie 3 fois entre novembre et janvier et que conformément aux souhaits du Collège de Ligue 2, un Groupe de travail « Evolutions de la Licence Club », constitué de 9 clubs de Ligue 2, a proposé en parallèle des évolutions que la Commission a validées le 17 janvier dernier.

Pour cette nouvelle campagne, la Commission Licence Club a souhaité mettre en avant les critères relatifs à la responsabilité sociétale et environnementale (RSE) qui représenteront désormais 1 000 pts en L1 et en L2 et seront regroupés dans une 4^e grande famille de critères laquelle est subdivisée en deux sous-familles « responsabilité sociétale » et « responsabilité environnementale ».

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance des propositions émises par la Commission de la Licence Club,

Approuve à l'unanimité les nouveaux critères proposés dans le document annexé et fixe la date de clôture de la campagne de la Licence Club au 6 octobre 2023.

6. Questions diverses

6.1. Membres de la Commission exploitation

Le Conseil,

Procède à la nomination d'Olivier DALL'AGLIO, Directeur des Opérations de l'OGC Nice en remplacement de Laurent COLETTE, ex-DGA de l'Olympique de Marseille.

6.2. Assurance Responsabilité Civile Professionnelle de la LFP

Le Conseil,

Dans le prolongement des précédentes discussions sur les conditions dans lesquels la LFP a souscrit une assurance RC professionnelle,

Prend note des informations générales communiquées quant aux conditions de création d'une captive de réassurance et de la nécessité de consacrer une réunion prochaine sur ces questions après avis de la Commission des finances.



6.3. Prochaines réunions

Réunions du Conseil d'administration

- 23 mars 2023 à 10h30
- 7 juin 2023 à 10h30

Assemblée Générale

- 7 juin 2023 à 14h00

Vincent LABRUNE
Président